

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 octobre 2016

Présents : V. Baumard, P. Berton, A. Broussaud, D. Chauveau, J.-J. Gaillard, P. Gaillard, N. Marot, E. Martin, P. Merceron, D. Merzeraud, M. Percept, G. Roy, A. Richez, Ch. Verguin.

Excusés : F. Viaud.

Secrétaire de séance : M. Percept.

Approbation du PV de la séance du 7 septembre 2016 : **à l'unanimité**

Délibération NBI :

Une nouvelle bonification indiciaire pour les emplois administratifs existe en France depuis 1991. Julie Fournet, notre nouvelle secrétaire de mairie, en fonction de ses responsabilités, a droit à une bonification équivalente à 15 points. Cette disposition entrera en vigueur le 1^{er} novembre au départ de Monique Decadt. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention fonds d'amorçage pour 2016/2017 :

L'Etat verse un fonds d'amorçage aux communes qui peuvent le reverser (tout ou partie) au SIVOS. Le Conseil décide de le reverser intégralement. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Indemnisation des Assurances :

La délibération pour accepter le montant d'indemnisation de 576€, pour payer le tailleur de pierre qui a réparé la croix du cimetière, est adoptée à l'unanimité.

Chemin des Gabariers :

Le dossier de consultation des entreprises est prêt. Des devis pour les réseaux d'eau et électricité sont également demandés.

L'autorisation de consultation des entreprises est adoptée à l'unanimité.

Convention EPF :

L'EPF (Etablissement Public Foncier) accompagne les collectivités dans des projets structurants.

Dans le cadre de nos projets pour les 5 prochaines années, nous travaillons à la signature d'une convention, dont le montant sera déterminé en fonction des besoins, adoptée à l'unanimité.

Dossier Pereira : restaurant vers le Haut-Monté

Rien ne s'oppose au projet, sauf le non-respect des prescriptions de sécurité. Une réunion s'est tenue avec l'acquéreur, le vendeur, le plaignant et un conciliateur ; un constat d'accord a été signé à l'issue de cette réunion. L'arrêté de non-opposition à une déclaration préalable auprès de la Préfecture peut être prononcé. Décision adoptée à l'unanimité.

Dossier EARL KEIFFER :

Il s'agit de la construction d'un chai de vinification, bâtiment avec bardage bois, toiture avec plaques fibrociment et tuiles en chapeau, et implantation d'un bac de rétention, le tout conçu avec la chambre d'agriculture. Après exposé du projet suit un débat ouvert et animé, certains membres du Conseil Municipal estiment le bâtiment trop haut et trop près des habitations du Haut-Monté et du carrefour. Monsieur le Maire propose de faire une démarche pour vérifier la possibilité d'implanter ailleurs sur le plateau mais accessible et avec les réseaux d'eau et électricité pour atténuer les nuisances sonores et visuelles et ne pas pénaliser la sécurité. Monsieur le Maire insiste sur l'importance d'aider une jeune agricultrice à améliorer son outil de travail.

Travaux de voirie :

Le point sur les travaux au centre bourg (réaménagement de deux places de parking devant la mairie), chez Tourtron, le caniveau des Godichauds, chemin de M. Grouille (trop de dégâts, il faut refaire un enrobé).

Travaux de la place de la salle des fêtes :

La halle est terminée, il reste à lasurer les bancs. Les enrobés seront posés vendredi. Les plantations se feront deuxième quinzaine de novembre avec les enfants.

Questions diverses :

- Bus scolaire :

Les dessins des enfants seront placés en décoration pendant les vacances de Toussaint.

- Salle des fêtes / cuisine :

Un nettoyage en profondeur est impératif. Le devis s'élève à 380€ HT. Si le résultat est probant, tout le monde approuve une intervention une fois par an.

- Compagnie Un Air de Bohème au village : l'autorisation de s'installer sur la place le 30 novembre leur est donnée. Ils feront une animation gratuite pour les enfants puis une animation payante ouverte à tous en fin d'après-midi. Une information circulera le moment venu.

Date du prochain conseil le mercredi 21 décembre 2016 à 18h30